

ARRETE INDIVIDUEL N° AI2025-27
portant Permission de voirie

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

VU, La demande en date du 27 mars 2025 par laquelle M. David LEBRANCHU représentant l'entreprise ORANGE UI Normandie St Lo (50000) 1283 Avenue de Paris sollicite l'autorisation de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux Télécom en coordination avec le SDEM sur le domaine public entre le 7 et le 17 avril 2025 avenue de la Pointe du Banc, avenue de Bretagne rue de Colmar, rue des Mouettes et rue de Saverne à Saint-Germain-sur-Ay (50430),

ARRETE

Article 1 : Autorisation

ORANGE UI Normandie de St Lo (5000) est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter entre le 7 et le 17 avril 2025 les travaux énoncés dans sa demande : travaux d'enfouissement des réseaux Télécom en coordination avec le SDEM avenue de la Pointe du Banc, avenue de Bretagne rue de Colmar, rue des Mouettes et rue de Saverne à Saint-Germain-sur-Ay (50430).

Article 2 : Responsabilité

Cette autorisation est accordée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 3 : Autres formalités administratives

Il est expressément rappelé que le présent arrêté ne vaut pas arrêté de circulation.

Fait à Saint-Germain-Ay,
le 28 mars 2025

Le Maire,
Christophe GILLES

